



## MAIRIE

27, rue principale  
68127 OBERENTZEN

Tél. : 03 89 49 45 13

Fax : 03 89 49 48 21

Mél :

[oberentzen.mairie@wanadoo.fr](mailto:oberentzen.mairie@wanadoo.fr)

Site Internet :

[www.oberentzen.com](http://www.oberentzen.com)

## HORAIRES

Lundi & Jeudi  
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi  
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi  
09 h 30 à 11 h 30

## PERMANENCES

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

## SOMMAIRE

Edito

Conseil municipal

Eglise

Ecoles

Journée citoyenne

Déchetterie

Arrivée du gaz

Fête de la musique

Maison de la nature

Page histoire

Armistice 8 mai 1945

Jubilaires

Anniversaires

Rappels citoyens

# OBERENTZEN INFO N°13

Juillet 2019

## Edito

Heurtée de plein fouet par une vague caniculaire, la France a eu **chaud** en ce début d'été ! Même si au niveau local, il n'a pas été enregistré de records absolus de chaleur, nous avons tous souffert de cet épisode climatique épuisant et exceptionnel pour un mois de juin. Comme l'an passé, il est donc fortement recommandé aux personnes âgées, handicapées ou fragilisées et vivant seules de se signaler en mairie afin qu'un suivi puisse être mis en place en cas de récurrences de ces fortes chaleurs souvent doublées par une pollution atmosphérique.

Mais avant de vivre cette parenthèse estivale, revenons brièvement sur la période écoulée.

- L'activité municipale de ce printemps a été principalement consacrée aux affaires financières c'est-à-dire à l'élaboration du budget. **Stabilité des taux d'imposition communaux et dépenses d'investissement massivement vouée à la réfection extérieure de l'église** sont les marqueurs de cette version 2019. Pour atténuer cette dépense un appel à dons a été concrétisé par le biais d'une convention signée avec la Fondation du Patrimoine, organisme privé et indépendant qui vise la conservation et la valorisation du patrimoine non protégé par l'Etat.

- Les associations, pompiers, choristes, footballeurs, pêcheurs ont une nouvelle fois renouvelé les traditionnels **rendez-vous**. Loto, ouverture de la saison de pêche, fête de la musique ont permis à la communauté villageoise de se retrouver pour des moments de détente.

- La version 3 de la **journée citoyenne** a encore tenu ses promesses tant par sa mobilisation, en légère progression par rapport aux éditions précédentes, que par l'ampleur et la qualité des travaux réalisés aussi bien à travers la préservation du patrimoine que dans l'embellissement et l'entretien de notre cadre de vie.

**Merci de tout cœur à ces associations  
et à toutes et à tous ces bénévoles  
pour leur contribution au bien vivre ensemble !**

Pour renforcer ce bien-vivre villageois, j'invite chacune et chacun, comme tous les étés où les activités extérieures sont nombreuses et fréquentes, à respecter les règles de civisme et de voisinage en vigueur dans la commune et rappelées dans le présent bulletin.

Sur le plan intercommunal, suite à plusieurs mois de travaux, la déchetterie d'Oberhergheim a réouvert ses portes après avoir été entièrement réorganisée. Ces travaux avaient pour but de développer de nouvelles filières de tri (bois, plâtre...) en vue d'optimiser le recyclage et de maîtriser les coûts de fonctionnement. Le présent bulletin reprend quelques extraits du règlement qui est affiché sur le site ou qui est consultable à la Communauté des Communes.

En attendant la rentrée marquée par le début de la phase active de la réfection de l'église, je vous souhaite un agréable été.

**Que chacun puisse pleinement tirer profit de cette coupure !**

René MATHIAS

*Séance du 25/03/2019*

## ■ Examen de devis

Les devis pour l'entretien des espaces verts de la commune ont été établis par l'entreprise REGARD NATURE. Deux options ont été chiffrées. L'une pour un montant de 4 870,80 € et l'autre, comprenant une fréquence d'intervention plus rapprochée, s'élève à 8 264, 40 €.

Un second devis pour la plantation d'arbres fruitiers près de l'Ill a été proposé pour un montant de 383,22 €.

*Le Conseil Municipal retient les propositions suivantes : Regard nature : 4 870, 80 € et Pépinières Gissingen : 383, 22 €.*

## ■ Adhésion à l'application ACTES

Dans le cadre de la dématérialisation des documents, la sous-préfecture propose à la commune d'adhérer à « Actes » une application qui permettra d'envoyer les délibérations du conseil municipal ainsi que les différents arrêtés et autres documents en sous-préfecture par la voie dématérialisée.

*Le Conseil autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.*

## ■ Rénovation extérieure de l'église

Le devis définitif a été transmis par l'architecte : 398 708.79 € HT soit 478 450.55 € TTC

*Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent ce devis à l'unanimité et autorisent M. le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.*

## ■ Autorisation de poursuites par la trésorerie

Afin d'améliorer le recouvrement des recettes intercommunales, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer des poursuites en cas de contentieux.

*Après délibération, le Conseil Municipal donne au trésorier d'Ensisheim, l'autorisation générale et permanente d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et rôles émis par la commune d'OBERENTZEN.*

## ■ Budget : compte administratif

Le Compte Administratif 2018 dressé par M. le Maire et présenté par M. l'Adjoint se décline de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 682 493, 86 € et les recettes de fonctionnement à 918 013,51 €, soit un excédent de fonctionnement de 235 519, 65 €.

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 206 142, 48 € et les recettes d'investissement à 406 772, 24 €, soit un excédent d'investissement de 200 629, 76 €.

*Après lecture de ces chiffres, le Conseil décide d'approuver, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018.*

## ■ Compte de gestion 2018

*Le Conseil approuve le Compte de gestion (comptabilité établie par le percepteur) 2018 dressé par Mme le Percepteur d'Ensisheim. Il constate que les chiffres sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif (comptabilité établie par la mairie).*

## ■ Affectation du résultat

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2018 indique un excédent de fonctionnement de 235 519,65 € et un excédent d'investissement de 200 629,76 €.

*Le Conseil approuve l'affectation de la somme de 306 205,63 € au compte 001 de la section d'investissement.*

**Résultat cumulé de clôture 2018** : excédent de fonctionnement : 255 782, 95 €, excédent d'investissement : 118 766, 72 €.

**Affectation** : La somme de 118 766, 72 € est affectée au compte 001 en recettes

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent l'affectation du résultat à l'unanimité.

## ■ **Taux d'imposition 2019**

Le Conseil décide de ne pas augmenter le taux des 3 taxes qui reste fixé à 7,43 % pour la taxe d'habitation, 9,08 % pour la taxe foncière et 47,88 % pour la taxe foncière non-bâtie.

Le produit de ces trois contributions directes rapporte à la commune la somme de 130 588, 66 € pour l'année 2019.

## ■ **Budget primitif 2019**

Le Conseil vote à l'unanimité par chapitre le budget 2019 qui est équilibré en dépenses et en recettes à 564 861,95 € pour la section de fonctionnement et à 470 000 € pour la section d'investissement.

■ **Lotissement les Lilas** (en cours de construction à l'ouest du village entre le lotissement Les Bleuets et l'autoroute)

Le Conseil décide de nommer la rue dans le Lotissement les Lilas : rue des Coquelicots.

## ■ **Divers**

Une commission en charge de la mise en place des recommandations liées à l'agenda d'accessibilité élaboré dans le cadre de la loi handicap est créée : Bernard BRENDLE, Véronique KASTLER, Christian WERTHE et Daniel BRETZ en sont membres.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a réceptionné une lettre de démission de Théo MEYER, conseiller municipal.

### *Séance du 23/04/2019*

## ■ **Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification qui définit un projet de territoire et détermine en conséquence les règles générales d'utilisation des sols. Il comprend :

- un rapport de présentation (plusieurs tomes),
- un projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- des règlements graphiques et écrit,
- des annexes.

Les études concernant l'élaboration du PLUi ont été engagées depuis 2016, et ont permis de définir un projet de territoire cohérent qui s'appuie sur la prise en compte du Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Conformément à la délibération du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) du 27 octobre 2015 (prescription en vue de l'élaboration du PLUi), les conseils municipaux sont appelés à donner un avis sur le projet de PLUi, avant son arrêt par le conseil de communauté. Cet avis porte sur les règlements écrits et graphiques, ainsi que sur les orientations d'aménagement et de programmation concernant la commune.

Ce sont ces derniers documents qui sont opposables aux autorisations d'urbanisme (dans un rapport de conformité pour les règlements écrit et graphique et dans un rapport de compatibilité pour les orientations d'aménagement et de programmation).

Il est rappelé que dans le cadre de la procédure d'élaboration, après arrêt du PLUi par le Conseil de Communauté, les conseils municipaux seront saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUi arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de PLUi sur les règlements graphiques et écrit, et les orientations d'aménagement et de programmation concernant la commune.

## ■ **Compétences EAU et ASSAINISEMENT**

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018.

Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de commune qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication, ce qui est le cas d'Oberentzen, de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026 au plus tard.

Considérant le contexte local, le fait que la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin ne dispose pas actuellement des compétences eau potable et assainissement des eaux usées et les délais nécessaires à la mise en œuvre du transfert de ces compétences, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes du Centre Haut Rhin, afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026 au plus tard ;
- de demander au conseil communautaire de la communauté de communes du Centre Haut Rhin de prendre acte de la présente délibération.

■ **Nouvelle répartition du nombre de conseillers communautaires au sein de la Communauté des Communes du Centre Haut-Rhin**

La Communauté des Communes du Centre Haut-Rhin propose au conseil municipal de donner son aval pour fixer à 28 sièges le nombre de conseillers communautaires selon la proposition de répartition sur accord local :

communes	population municipale (sans double compte)	répartition actuelle	répartition légale (sans accord local)	proposition répartition sur accord local
BILTZHEIM	439	2	1	1
ENSISHEIM	7 466	9	14	12
MEYENHEIM	1 465	3	3	3
MUNWILLER	481	2	1	1
NIEDERENTZEN	712	2	1	2
NIEDERHERGHEIM	1 120	2	2	2
OBERENTZEN	625	2	1	2
OBERHERGHEIM	1 206	3	2	2
REGUISHEIM	1 847	3	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>15 361</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

■ **Fonds de concours** (une aide financière destinée à favoriser les investissements communaux)

Chaque année la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin alimente un fonds de concours au profit des communes membres. Actuellement, Oberentzen dispose de 18 720 € auxquels se rajoutent 18 996.42 € pour 2019.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander à la CCCHR de débloquer ce fonds de concours pour les travaux de l'Eglise Saint Nicolas. *Cette proposition est approuvée à l'unanimité.*

## ■ Fusion de Syndicats en charge de la gestion des cours d'eau

Le Conseil :

- approuve le projet de périmètre de fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen au sein d'un nouveau syndicat mixte,
- approuve les statuts du syndicat mixte issu de cette fusion,
- renonce à sa transformation concomitante en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE),
- désigne au sein de ce syndicat Hubert ANTONY en tant que délégué titulaire et Martin JAEGGY en tant que délégué suppléant.

## ■ Délégation de signature

L'EARL MATHIAS a déposé une déclaration préalable de travaux pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une grange. S'agissant de la famille de M. le Maire celui-ci se trouve dans l'impossibilité de signer le futur arrêté de cette déclaration de travaux.

Délégation est donnée à Bernard BRENDLE, premier adjoint pour signature pour les arrêtés d'urbanisme concernant la famille MATHIAS.

## ■ Divers

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- qu'il accepte la démission de M MEYER Théo pour des motifs personnels,
- que la convention de souscription en faveur de l'Eglise Saint Nicolas a été signée le lundi 25 avril dernier.

*Séance du 23/04/2019*

## ■ Délégation de signature

La délégation de signature a été utilisée pour la signature de différents devis concernant essentiellement la journée citoyenne :

- SUNLUX achat de lampes (mairie et école) 386, 40 €
- LIDY rampe mairie et porte vélos 900 €
- EST SIGNALISATION panneaux rue du Parc 924 €
- BERINGER location d'échafaudages 983, 04 €
- MADER camion et pelle 360 €
- WERSINGER plaque « Roger Ponton » 84 €

## ■ Convention de cour commune

Une convention de cour commune est nécessaire pour que la famille Caron, limitrophe des parcelles appartenant à la commune, puisse envisager de faire une isolation de leur maison par l'extérieur, en dessous des limites autorisées par le PLU. Cette servitude concerne les parcelles n° 50-51-52 et 53 en section n°1.

M et Mme CARON s'engagent à prendre en charge les frais d'actes.

*Après délibération les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer l'acte de constitution de servitude ainsi que tout document y afférent.*

## ■ Lotissement Le Clos de la Fraterie (rue principale)

Il convient de donner un nom de rue au Lotissement Le Clos de la Fraterie. Plusieurs propositions sont faites : Impasse FREIGARTA, Impasse Jacques REYMANN, Impasse Des Tilleuls

*Le Conseil décide à l'unanimité de nommer l'impasse : impasse des Tilleuls.*

## ■ Rétrocession de voirie

La société SFB qui a réalisé le Lotissement le Clos de la Fraterie désire rétrocéder la voirie à la commune lorsque celle-ci sera entièrement réalisée, c'est-à-dire à la fin des travaux de construction.

*Le Conseil approuve la rétrocession de la voirie.*

## ■ Dépôt sauvage

Le dépôt sauvage d'immondices est fréquent sur le ban communal, il est proposé aux conseillers municipaux de fixer une indemnité de nettoyage d'un montant variant entre 50 et 250 €.

Si l'enlèvement partiel ou total nécessite le recours à une entreprise, le montant de l'intervention sera intégralement refacturé à l'auteur du dépôt sauvage de déchets.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

## Une convention pour la restauration de l'église Saint-Nicolas...



Signature de la convention de souscription entre le Maire et le Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine entourés de Gérard Hebding, Président du Conseil de Fabrique et du Père Jimmy Barros, curé des communautés de paroisses *La Sainte Croix sur l'Ill*

Le maire René Mathias et Pierre Wick délégué départemental de la Fondation du Patrimoine ont signé une convention pour le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire en faveur de la restauration de l'église paroissiale Saint-Nicolas. Parmi les présents au démarrage d'une campagne de lancement du mécénat populaire en faveur de la restauration de l'église : l'architecte Jean-Luc Isner, le président du conseil de fabrique Gérard Hebding, le curé des paroisses réunies le père Jimmy Barros, des membres du conseil municipal et d'autres personnalités parties prenantes du projet.

Le chantier de la rénovation de l'église Saint-Nicolas devrait débuter au deuxième semestre de cette année. Ces travaux se montent à près de 400 000 € HT. La municipalité sera le principal financeur et dans ce cadre espère bénéficier de subventions et notamment la mobilisation du mécénat populaire.

René Mathias a remercié la Fondation du Patrimoine pour son engagement dans ce projet de partenariat avec la commune. Il a rappelé que pour la municipalité l'église est un édifice qu'il faut impérativement entretenir avec beaucoup de soin.



## ... et un don pour la rénovation de l'orgue

Le comité de jumelage Niederentzen / Oberentzen/ D'Hanis présidé par Christian Werthe avait organisé un concert en janvier dernier en l'église Saint-Nicolas. Les bénéfices étaient destinés à la rénovation de l'orgue. Ce concert avait été donné par le duo Soft Trumpet avec Denis Hummel et Stéphane Bridel qui avait attiré beaucoup de monde. Le don de 500 € a été remis par le président à Françoise Ernst présidente de la chorale et à Anne Most organiste de la paroisse. Les membres du comité de jumelage, dont le maire René Mathias, le trésorier Joseph Burger, la secrétaire Anne-Marie Zumbiehl et Maryse Werthe étaient accompagnés du président du conseil de fabrique Gérard Hebding et André Reymann de ce même conseil.



## Du côté des écoles du RPI

	Classe	Effectifs	Enseignant(s)	Ecole
M A T E R N E L L E	Moyens monolingues	31	Karine SCHARFF	Oberhergheim  3 classes
	Moyens bilingues	22	Régis MULLER (partie française) Isabelle MIESCH (partie allemande)	
	Grands bilingues	18	Régis MULLER (partie française) Isabelle MIESCH (partie allemande)	
	Petits/Grands monolingues	25 + 6 = 31	Patricia ANTONY	Niederentzen  1 classe
	Petits/Grands monolingues	12 + 18 = 30	Martine BRENDLE	Oberentzen  1 classe
	Total 5 classes maternelles	<b>132</b> (dont 30 bilingues)	Moyenne par classe : Monolingue : 30,66 - Bilingue : 20	
E L E M E N T A I R E	CE1/CE2 bilingue	12 + 14 = 26	Nina JULIEN-PANNIE (partie allemande) Alexandra ECKERT (partie française)	Oberhergheim  2 classes
	CM1/CM2 monolingue	14 + 14 = 28	Nicole GERST	
	CE1 monolingue	22	François KOCHER	Biltzheim  2 classes
	CP bilingue	26	Anne-Régine DILLIG (Partie française) Nina JULIEN-PANNIE (Partie allemande)	
	CE2	22	Daniel CASTEIGTS	Niederentzen  2 classes
	CM1/CM2	10 + 18 = 28	Rachel BOMBENGER/SALCH	
	CP monolingue	23	Julie NAEGELEN	Oberentzen  2 classes
	CE2/CM1 bilingue	5 + 22 = 27	Jana BENNING (partie allemande) Alexandra ECKERT (partie française)	
	Total 8 classes élémentaires	<b>202</b> (dont 79 bilingues)	Moyenne par classe : Monolingue : 24,6 - Bilingue : 26,33	

**Effectifs totaux des 13 classes du RPI : 334 élèves** (dont 109 bilingues) - (juin 2019)

**La rentrée scolaire est fixée au lundi 2 septembre 2019**

## Journée citoyenne



De gros moyens pour désherber, nettoyer et aménager la place et les abords du parking

## Forte mobilisation aux abords de la MAIRIE



La relève est assurée



# Au chevet de la MAIRIE

## A l'extérieur...



Décrassage, travaux d'enduit, application d'un fixateur et mise en peinture

## ... à l'intérieur



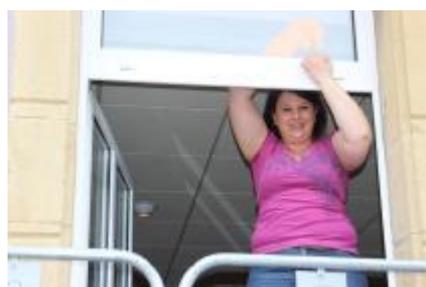
Cuisine à l'étage



Archives



Sanitaires



## A l'école



Imaginer, dessiner, découper, peindre pour apporter de la couleur !



Frotter, racler, nettoyer, balayer : en haut, en bas, dans la cour, à l'extérieur !



## Ailleurs



Mesurer, découper, clouer, peindre...



Tailler, ramasser, décaper, aménager  
rues du stade, Saint-Nicolas,  
grotte de Lourdes.



Reprendre des forces

## Canal Vauban

Lors de la journée citoyenne du 18 Mai, une équipe de 6 personnes a passé tout le samedi matin à ramasser les débris dans le lit du canal VAUBAN et sur ses berges. Ainsi sur une distance de 2 km ce sont plus de 2 mètres-cubes de plastique, verre et ferraille qui ont été collectés et transportés à la déchetterie.



Bertrand WILHELM - Pierre & Rachel BACHMANN - Jean-Pierre FISCHER - Daniel GRAFF  
Photo : Hubert ANTONY



## Déchetterie d'Oberhergheim



Accessible depuis le 3 juin, la déchetterie d'Oberhergheim a été inaugurée ce 28 juin par le Président et les vice-Présidents de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin.

De gauche à droite : Cyrielle Bieber, du service environnement, Corinne Sick, Michel Habig, René Mathias, vice-Président en charge des ordures ménagères, Jean-Pierre Widmer, Gilbert Vonau et Françoise Boog

### Les horaires d'ouverture :

Lundi mardi et jeudi : 9 h à 12 h - Mercredi et samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 18 h - Fermeture le jeudi

### Les déchets acceptés :

- encombrants incinérables
- encombrants non incinérables
- sols PVC rigides
- polystyrène
- housse et film PE
- gravats inertes
- plâtre
- ferrailles
- déchets verts
- bois
- mobilier
- huisseries
- verre : bouteilles et bocaux vides, capsules et bouchons retirés dans la benne « verre »
- papiers/cartons vidés et pliés
- déchets d'équipements électriques et électroniques
- ampoules électriques et néons
- pile
- batteries
- déchets dangereux de ménage : restes de peinture, vernis, solvants, détergents, produits chimiques pour le jardin, pesticides...  
→ A remettre au responsable

### Les déchets refusés :

- ordures ménagères résiduelles
- tri sélectif
- textiles
- radiographies
- biodéchets hors déchets verts
- cadavres d'animaux
- amiante et dérivés
- pneus PL et pneus VL
- déchets putrescibles (sauf déchets de jardin)
- déchets industriels
- bouteilles de gaz
- citernes non vidées et non dégazées
- médicaments
- DASRI (déchets d'activités de soin)
- cendres chaudes
- tout déchet (hors déchets ménagers dangereux) qui peut présenter un caractère dangereux pour les usagers ou le bon fonctionnement des filières de tri.

### Consignes aux usagers :

L'accès au site et l'opération de déversement dans les bennes se fait aux risques et périls des usagers qui doivent :

- respecter le règlement
- respecter les gardiens
- respecter les règles de circulation
- ne pas franchir les garde-corps
- ne pas descendre dans les bennes
- respecter la propreté du site (des balais sont disponibles pour le nettoyage)
- ne pas s'adonner aux actions de récupération dans les bennes
- trier les déchets avant de venir en déchetterie afin de réduire le temps de déchargement

### Accès :

L'accès est autorisé aux seuls possesseurs de la carte d'accès et aux véhicules dont la hauteur est inférieure à 2m10. L'accès est interdit aux professionnels et aux véhicules agricoles équipés de fourche, godet...

## Arrivée du gaz à Oberentzen via Niederentzen



8 mars 2019



Mise en service officielle du branchement principal de gaz en présence des Maires des deux communes, du Président et des responsables de Caléo, du Président du syndicat de l'électricité et du gaz du Haut-Rhin

## Fête de la musique

Le 15 juin dernier, la fête de la musique a été organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers et par la chorale Sainte Cécile. Des élèves du regroupement pédagogique intercommunal et des enfants de l'association de danse Alcapôle ont participé à la manifestation. La soirée dansante a été animée par l'orchestre Starsdancing. Au menu : une restauration avec grillades, salade de pommes de terre et de la pâtisserie préparées par les membres des associations organisatrices. A noter que la fête a été quelque peu contrariée par une météo pluvieuse dès le début de la soirée, ce qui n'a pas empêché les habitants du village et des environs à venir nombreux faire la fête à la musique



## L'été à la Maison de la nature à HIRTZFELDEN

Comme chaque année, la Maison de la nature propose un choix d'animations variées durant l'été.

### - Du 08 au 12 juillet : "Les experts de l'eau"

Thème pour cette animation : l'eau et la biodiversité avec les secrets de ce liquide où des êtres vivants microscopiques côtoient poissons et invertébrés. Les animateurs proposeront aux enfants de devenir des scientifiques en herbe à la découverte de la vie aquatique et cette biodiversité extraordinaire qui nous entoure ainsi que la richesse de toutes ces espèces.

### - Du 22 au 26 juillet : "Les 4 éléments"

Thème de la semaine : découvrir par des jeux, des énigmes le feu, l'air et l'eau. Maîtriser l'air et défier l'eau.

### - Du 27 au 30 août : "Finir les vacances au grand air"

Cette semaine de fin des vacances permettra aux enfants de participer à de grands jeux en forêt jusqu'à la découverte de l'infiniment petit, et profiter d'un dernier bol d'air frais au cœur de la nature. Du mardi au vendredi, ils pourront jouer, explorer et vivre des moments uniques entre amis.

Les parents intéressés pour une place pour leurs enfants pour l'une ou l'autre de ces petites semaines de vacances, peuvent prendre contact au 09 64 25 55 54.

Par ailleurs, les inscriptions sont ouvertes pour - Les Mercredis nature : les mercredis en semaines paires de 14h à 17h et pour - les Mercredis jardin et nature : les mercredis des semaines impaires de 9h à 12h.

**MAIRE : FONCTION ET ORIGINE DU MOT**



Le maire est le premier magistrat d'une commune et en est l'organe exécutif, il est élu par le conseil municipal, lui-même élu par les électeurs de la commune.

Mais d'où vient ce mot : maire ? Il est issu du latin major qui signifie ' plus grand '.

Liste des maires élus dans la commune d'OBERENTZEN

1		MEYER	1795
2	Jean	MEYER	1796
3	Ferdinand	ROMANN	1797
4		ERNST	1797
5	Joseph	BIEHLY	1798
6	Jacques	ELSER	1800
7	Jean fils	ERNST	1809
8	Michel	HUTZLER	1815
9		REYMANN	1816
10	François Joseph	BIEHLY	1818
11	Jean	ERNST	1820
12	Jean-Jacques	REYMANN	1830
13	François Joseph	REYMANN	1837
14	Jean Jacques	REYMANN	1858
15	Jean-Baptiste	ERNST	1871
16	Joseph	BIEHLY	1881
17	François Joseph	HEIMBURGER	1884
18	Jacques	REYMANN	1896
19	Michel	REYMANN	1925
20	Joseph	LACH	1935
21	Joseph	MEYER	1945
22	Joseph	ERNST	1953
23	Joseph	GUTLEBEN	1971
24	Antoine	GROSS	1983
25	René	MATHIAS	2001

## Commémoration intercommunale de l'armistice du 8 mai 1945



Messe du souvenir présidée par le Vicaire épiscopal Marc Schmitt à l'église Sainte Agathe de Niederentzen



Défilé jusqu'au Monument aux Morts



Corps intercommunal des Sapeurs-Pompiers sous le commandement d'Eric Schilling



Bénédiction du nouveau drapeau par le Vicaire Episcopal Marc Schmitt également curé de Thann en présence de la marraine du drapeau Christiane Rattaire et de Jean-Marie Gutleben, Président de l'UNC locale qui est à l'initiative de l'acquisition de ce nouveau drapeau.

## Jubilaires



**Monsieur Fernand BRETZ**

90 ans  
01 février 1929



**Madame Odile CAILLE**

85 ans  
10 mars 1934



**Monsieur Michel COLLETTE**

85 ans  
14 juin 1934



**NOCES D'OR**

Mme Christiane et M. Guy CONSTANTIN

27 juin 1969

## Anniversaires second semestre

### JUILLET

MEYER	Marie- Madeleine	01/07/1948	71 ans
REYMANN	Jean-Michel	07/07/1948	71 ans
BRETZ	M Jeanne	13/07/1941	78 ans
KELLER	René	13/07/1930	89 ans
BRUCK	Joseph	16/07/1932	87 ans
ULMER	Anna	19/07/1933	85 ans
HEBDING	Gérard	23/07/1941	78 ans

# Sincères félicitations

### AOUT

SCHMIDLIN	Jean-Claude	03/08/1949	70 ans
VICTOIRE	Marie-Claude	07/08/1948	71 ans
GUTLEBEN	Antoinette	14/08/1947	72 ans

### SEPTEMBRE

KUHN	Roland	04/09/1942	77 ans
ERNST	Marie Josée	05/09/1942	77 ans
REYMANN	François	20/09/1948	71 ans
HEBDING	Bernard	23/09/1942	77 ans
ERNST	Reine May	27/09/1941	78 ans
HEGY	Gérard	28/09/1947	72 ans

### OCTOBRE

WEISS	J. Michel	01/10/1934	85 ans
BRETZ	Marie Odile	01/10/1942	77 ans
HEBDING	Geneviève	01/10/1945	74 ans
BAUER	Raymond	02/10/1948	71 ans
PUEL	Georges	04/10/1938	81 ans
ERNST	Hortense	10/10/1926	93 ans
CLAUDEPIERRE	Yvette	10/10/1943	76 ans
GUTLEBEN	Louise	15/10/1918	101 ans
LINDNER	Erwin	22/10/1942	77 ans
KRIL	Daniel	24/10/1944	75 ans
HEBDING	André	26/10/1934	85 ans

### NOVEMBRE

HEBDING	Pierre	06/11/1939	80 ans
JAEGGY	Joseph	11/11/1929	90 ans
REYMANN	Claire	11/11/1945	74 ans
CONSTANTIN	Guy	14/11/1946	73 ans
HEGY	Lucien	18/11/1945	74 ans
BONACIER	Yvette	25/11/1944	75 ans

### DECEMBRE

PUEL	Marie Rose	02/12/1940	79 ans
BOUKOURIDA	Priska	09/12/1939	80 ans
BOLL	Francine	19/12/1949	70 ans
JAEGGY	Madeleine	28/12/1941	78 ans
CONSTANTIN	Christiane	30/12/1947	72 ans

## A GLECKLIKER GEBURTSTÀG

## Quelques rappels citoyens

### Nettoyage et entretien des trottoirs et caniveaux

Tous les riverains sont invités à nettoyer (balayer, désherber...) les trottoirs et caniveaux jouxtant leur propriété de façon à maintenir un état de propreté satisfaisant. Rappelons aussi que les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies bordant les voies publiques et privées de façon à ne pas gêner le passage des piétons, des véhicules, les câbles électriques ou téléphoniques ainsi que les panneaux de signalisation.

### Aboiement intempestif de chiens

Rappelons une nouvelle fois qu'il appartient au propriétaire d'un animal de prendre les dispositions pour ne pas causer à autrui de trouble anormal de voisinage. Le propriétaire veillera donc à ne pas laisser aboyer, hurler et gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens.

### Tondeuses et autres engins bruyants

Un arrêté consultable en mairie a été pris sur ce thème en mai 2016. Il précise que *"l'utilisation de matériel bruyant (tondeuse, tronçonneuse, engins de chantier, outils de bricolage et de jardinage...)" se limite aux jours et horaires ci-dessous :*

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- le samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h

*L'utilisation de matériel bruyant est donc interdite les dimanches et les jours fériés."*

**Quelques entorses à ce règlement sont régulièrement signalées en mairie.**

**En cas de problème, tout signalement doit être effectué auprès des Brigades Vertes au 03 89 74 84 04 et la Gendarmerie d'Ensisheim au 03 89 81 01 30**

## TROISIEME JOURNEE CITOYENNE

18 MAI 2019





## Agenda

- Jeudi 18 juillet de 16h30 à 19h30 : collecte de sang dans la salle du Temps libre de Niederentzen
- Samedi 21 septembre 2019 : Pratiques de santé et bien-être au naturel à la maison de la nautre Hirtzfelden
- Vendredi 8 novembre à 19 h : Commémoration de l'armistice de la guerre 1914/1918
- Dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 10 h : fête patronale et Sainte Barbe – Messe suivie d'un vin d'honneur
- Dimanche 8 décembre 2019 à partir de 12 h : Fête des aînés dans la salle polyvalente

## Appel à des bénévoles



L'Association Sportive Oberentzen Niederentzen recherche des bénévoles pour renforcer le comité.

Pour plus d'informations, possibilité de prendre contact au 07 85 36 05 84

## OBERENTZEN INFO N°13 – 2019

- Journal d'informations communales ■ Tirage : 280 exemplaires ■ Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
- Rédaction : H. ANTONY - P. ANTONY – H. BAUER - B. BRENDLE – N. HEGY - Ch. WERTHE